

L'Europe des militants français pour la Société des Nations, d'un après-guerre à l'autre (1918-1950)¹

La Société des Nations a connu en son temps des apôtres dévoués qui ont consacré une grande partie de leur existence à la soutenir et à la défendre. Regroupés au sein d'associations nationales pour la SdN, ils ont tenté de lui conquérir une opinion publique à ses débuts largement indifférente voire hostile. Si c'est en Grande-Bretagne que ce militantisme a obtenu ses plus notables succès, il a toutefois reçu en France l'adhésion active d'une élite politico-intellectuelle, généralement proche de la mouvance radicale. Mais à l'inverse du cas britannique, le mouvement français pour la SdN a été incapable de s'organiser en une unique et puissante association, ce qui a été un frein notable à son influence et la cause d'un manque chronique de ressources. Il a pourtant contribué à alimenter une réflexion continue et approfondie sur la société internationale et son organisation juridique, animée par un aréopage de parlementaires, juristes, philosophes, sociologues, historiens ou encore mathématiciens, qui, tout en ne ménageant pas leur soutien à l'organisation genevoise, n'ont pas manqué d'en dénoncer les imperfections et proposé les solutions propices, selon eux, au plein accomplissement de ses objectifs de coopération internationale et de sécurité collective.

Si ces militants ont d'abord rêvé à une Société universelle des Nations, capable d'écarter le retour à la guerre par la force du droit, ils ont dû cependant prendre rapidement conscience de la difficulté de maintenir la paix sur le vieux continent par le seul recours aux solutions universelles. Le projet d'une entente européenne s'est donc imposé à bon nombre d'entre eux, bien avant la célèbre proposition faite, en septembre 1929, par ministre français des Affaires étrangères, Aristide Briand, de créer entre les peuples européens « une sorte de lien fédéral » dans le cadre et dans l'esprit de la Société des Nations. Le mouvement français pour la SdN a par conséquent constitué l'un des principaux creusets de l'idée européenne dans l'entre-deux-guerres, ce qu'illustre notamment le cas emblématique d'un Émile Borel, principal chef de file du militantisme genevois, créant en 1927 une association spécifiquement dédiée à la propagande en faveur d'un rapprochement européen, le Comité français de coopération européenne.

¹ Communication présentée lors du premier colloque du réseau international RICHIE « Quelle(s) Europe(s)? Nouvelles approches en histoire de l'intégration européenne au XX^e siècle », Sorbonne, 31 mars 2005.

Pour autant, quel type de construction de construction européenne est-il envisagé par ces apôtres de « l'esprit de Genève », la principale difficulté étant pour eux de parvenir à concilier cette ambition européiste de plus en plus marquée avec leur désir non moins sincère de ne pas affaiblir la Société des Nations dont ils se voulaient les principaux soutiens ? Cette problématique est évidemment fondamentale pour ces milieux et explique leur attitude relativement critique vis-à-vis du plan Briand d'Union fédérale européenne accusé, en raison du rouage institutionnel qu'il imaginait, de compromettre l'existence d'une SdN déjà très européanisée en raison de la composition de ses membres. Quelle fut donc au juste la contribution des militants français pour la SdN au débat européen de l'entre-deux-guerres et dans quelle mesure peuvent-ils être considérés comme des passeurs d'idée européenne d'un après-guerre à l'autre ?

I. L'européisme au secours de l'universalisme

A- Une ambition universaliste rapidement déçue

Durant la première guerre mondiale et les années de l'immédiat après-guerre, l'idée d'édifier une organisation universelle des nations a éclipsé chez les apôtres de la Société des Nations les projets d'unité européenne qui circulaient dans les milieux pacifistes de la Belle Époque. Le caractère mondial de la bataille et les discours du président Wilson durant le conflit ont, en effet, suscité chez eux un très grand enthousiasme en faveur de l'idée d'une Société des Nations et c'est pour sa réalisation qu'ils ont œuvré dès les temps de guerre, malgré l'hostilité des autorités françaises à son égard.

Pour autant, le Pacte adopté par la Conférence de la Paix, le 28 avril 1919, les a beaucoup déçus : le philosophe et pacifiste Théodore Ruysen, qui a milité pour la Société des Nations dès 1915, se dit ainsi « saisi d'un amer regret à la pensée qu'on pouvait faire mieux encore et que des millions d'hommes sont morts dans l'espoir de préparer à leurs enfants une cité meilleure que celle dont on vient de dresser le plan incertain² ». Si le Pacte apparaît fort imparfait, c'est qu'il est trop éloigné des conceptions françaises, considérées comme seules capables d'assurer le maintien de la paix. On déplore particulièrement qu'il n'impose pas « la seule sanction efficace : la sanction militaire de la force internationale³ », selon la formule de Léon Bourgeois, représentant de la France à la Conférence de la paix et président de l'Association française pour la Société des Nations.

² RUYSEN Théodore, « La naissance de la Société des Nations », *La paix par le droit* (ci-après *LPPD*), mai-juin 1919, p. 247 et 251.

³ BOURGEOIS Léon, *Le traité de paix de Versailles*, Paris, Librairie Félix Alcan, 2e édition, 1919, p. 29.

On souhaite surtout que cette SdN devienne pleinement universelle, considérant à l'instar de l'historien Alphonse Aulard, qu'elle « ne sera efficace que quand elle deviendra universelle, c'est-à-dire quand elle comprendra toutes les nations civilisées⁴ », y compris l'Allemagne, ainsi que le réclame dès 1920 l'aile la plus avancée du mouvement. Ce désir d'universalité se heurte néanmoins au refus des États-Unis d'entrer à la SdN, une abstention que l'on veut croire au départ provisoire, mais que l'on doit finalement considérer comme durable : il faut alors se résoudre « à pratiquer la Société des Nations sans les Américains, quelque chagrin que nous éprouvions à n'avoir pas ces chers amis, nos sauveurs, avec nous dans cette grande œuvre humaine⁵ ».

Dès lors, la possibilité de réaliser d'emblée une Société universelle des Nations se trouve ouvertement posée. Devant la représentation nationale, le député Jean Hennessy, président de la Ligue pour l'organisation de la SdN, déclare, en mars 1920, « qu'on a peut-être cherché à créer une Société des Nations trop vaste et trop grande : on s'est imaginé que les peuples de tous les continents pourraient s'allier entre eux par un lien fédéral et décider, en une communauté de pensées, de leurs diverses destinées. Je crois qu'on a visé trop haut⁶ ». Il pense donc qu'il faut « pour le moment, écarter l'espoir de faire une Société des Nations intercontinentale et nous préoccuper de constituer rapidement une Société des Nations européenne⁷ ». Alphonse Aulard considère lui aussi qu'« en fondant déjà une Société des Nations intercontinentale, on embrassait trop, et c'était, comme dit le proverbe, mal étreindre⁸ ».

L'idée se fait donc jour, dès le début des années vingt, d'une Société des Nations qui prendrait la forme d'une « Fédération scientifique de Fédérations naturelles », selon l'expression de Georges Scelle, préférable à cette « sorte d'unification prématurée des membres de la Société des Nations⁹ ».

B- L'avenir paraît aux ententes régionales

L'évolution des relations internationales au cours des années vingt va donner une audience accrue à ces pionniers de la décentralisation de la Société des Nations, et cette

⁴ Déclaration d'Alphonse Aulard faite lors du Congrès de Milan de l'Union internationale des associations pour la SDN, citée dans *LPPD*, février 1921, p. 43-44.

⁵ AULARD Alphonse, « Les États-Unis seraient un premier pas vers la Société Universelle des Nations », *Progrès civique*, 10 avril 1920, p. 9.

⁶ Discours de Jean Hennessy, *Annales de la Chambre des députés*, séance du 27 mars 1920, p. 598-599.

⁷ *Ibid.*, p. 599.

⁸ AULARD Alphonse, « Les Etats-Unis... », art. cité, p. 9.

⁹ SCELLE Georges, « Ce que nous attendons de l'Assemblée de Genève », *LPPD*, août-septembre 1921, p. 274.

question s'impose au sein des milieux de soutien à la SdN comme le principal sujet de discussion en 1926-1927

En effet, l'échec du Protocole de Genève qu'avait adopté la V^e Assemblée de la SdN en septembre 1924 amène les avocats de l'organisation genevoise à considérer qu'il est impossible pour le moment « de mettre la paix de l'Europe sous la garantie d'un pacte absolument universel¹⁰ ». D'autre part, la crise provoquée par l'admission de l'Allemagne à Genève en 1926, comme la tendance de plus en plus marquée des grandes puissances à s'entendre en dehors de la Société des Nations les inquiètent tout autant, alors que dans le même temps l'énorme enthousiasme suscité par les accords de Locarno, signés en octobre 1925, donne à l'idée des solutions régionales une valeur nouvelle. Alphonse Aulard ne doute pas que ces accords « préparent aujourd'hui les États-Unis d'Europe¹¹ » et Joseph Barthélemy considère qu'ils contiennent les « germes d'une Société des Nations européenne, efficace parce que restreinte, et qui d'ailleurs s'articule sur la SdN universelle¹² ».

Tout en gardant à l'esprit l'idéal universaliste de Genève, mais en étant bien obligés de constater que « la solidarité internationale universelle n'est pas encore suffisamment intégrée, profonde et consciente pour s'égaliser à la surface de la terre et s'organiser uniformément¹³ », nombre de militants français pour la SdN envisagent donc plus que jamais l'organisation d'un regroupement européen au sein de la Société des Nations comme le seul moyen de sortir l'institution genevoise de ses difficultés, son Pacte prévoyant d'ailleurs, par son article 21, la possibilité de ces ententes régionales.

C. Fortifier la SdN par une Fédération européenne

La SdN devrait ainsi avoir « une base européenne solide » et se transformer en « une fédération de fédérations¹⁴ », ainsi que le déclare Alphonse Aulard. Ces États-Unis d'Europe la « fortifieraient intérieurement par la solidité d'une Europe organisée¹⁵ ».

En février 1927, la Fédération française des Associations pour la SdN adopte donc une résolution favorable à la régionalisation de l'institution genevoise, rédigée en grande partie par Georges Scelle et Alphonse Aulard : selon ce texte, la SdN devrait reconnaître les

¹⁰ RUYSSSEN Théodore, « L'échec au protocole », *Cahiers des droits de l'Homme* (ci-après CDH), 10 avril 1925, p. 175.

¹¹ « Deux conférences », *CDH*, 25 février 1926, p. 84.

¹² BARTHÉLEMY Joseph, « Après Locarno : vers les États-Unis d'Europe ? », *RPP*, 10 novembre 1925, p. 246.

¹³ SCELLE Georges, *Une crise de la Société des Nations. La réforme du Conseil et l'entrée de l'Allemagne à Genève (mars-septembre 1926)*, Paris, PUF, 1927, p. 213-214.

¹⁴ « Deux conférences », art. cité, p. 84.

¹⁵ AULARD Alphonse, « Vers les États-Unis d'Europe », *La Dépêche*, 12 juin 1926, p. 1.

groupements qu'elle estime parvenus à un état suffisant de maturité, tout en exerçant son contrôle sur la constitution, la compétence et l'activité de ces groupements. Chaque État serait d'ailleurs libre de s'affilier à l'un ou à plusieurs de ces groupements. Demeureraient dans l'organisation centrale, l'Assemblée, « formée des délégués de tous les États, en accentuant le caractère démocratique de cette représentation », le Conseil, dont l'élection tiendrait compte de ces groupements, ainsi que la Cour internationale de justice¹⁶. Parmi ces groupements, l'un devrait être européen et composé de « toutes les nations d'Europe qui, remplissant les conditions énoncées par l'article premier du pacte, voudraient en faire partie¹⁷ ». Ces États formeraient une « Union européenne », formule préférée à celle d'États-Unis d'Europe, « afin de montrer qu'on laisserait à chaque État d'Europe une large indépendance, telle qu'il la possède dans la Société des Nations actuelle¹⁸ ».

Pourtant, malgré la modération de ses formules, le projet français est rejeté par l'Union internationale des associations pour la SdN et le militantisme européen des pacifistes français doit donc trouver à s'exprimer ailleurs, notamment au sein du Comité français et du Comité fédéral de coopération européenne, présidés par Émile Borel, qui vulgarisent au sein d'une élite européenne l'idée d'une coopération plus étroite des peuples de l'Europe dans le cadre et dans l'esprit de la Société des Nations.

II. Face au projet Briand d'Union fédérale européenne

A. Une besoin pressant d'unité européenne

La proposition d'Aristide Briand, exprimée le 5 septembre 1929, devant la X^e Assemblée de la Société des Nations, de créer entre les peuples européens « une sorte de lien fédéral » donne un nouvel élan à la propagande en faveur d'une union européenne. Le 15 décembre 1929, l'assemblée générale de l'Association française pour la SdN prend acte « avec la plus grande satisfaction de l'initiative prise par M. Aristide Briand en vue de réaliser une Fédération des États d'Europe¹⁹ ». Tous les militants genevois sont, en effet, d'accord sur la nécessité pressante de venir en aide à une Europe menacée par « deux grandes forces naissantes, la force américaine qui s'appuie sur le dollar, et la force asiatique qui s'appuie sur le nombre²⁰ », et face auxquelles les nations européennes, prises chacune en particulier, ne

¹⁶ SCELLE Georges, *Une crise...*, *op. cit.*, p. 229.

¹⁷ *Id.*

¹⁸ *Id.*

¹⁹ « L'assemblée générale de l'Association française pour la Société des Nations », *La Renaissance*, 18 janvier 1930, p. 7-8.

²⁰ BOREL Émile, « Chine et Amérique », *La Dépêche*, 18 mars 1927, p. 1.

peuvent apparaître que bien faibles, de surcroît plus que jamais rivales les unes des autres, alors que dans le même temps l'Europe est à la fois « politiquement malade », les traités de paix ayant « suscité plus de difficultés qu'ils n'en ont résolues²¹ », mais aussi économiquement morcelée par des barrières douanières néfastes : Joseph Barthélemy dénonce ainsi « l'anarchie économique de l'Europe », avec ses vingt-huit domaines douaniers et ses vingt-sept systèmes monétaires par lesquelles elle « étouffe²² ».

B. Qu'est-ce que l'Europe ?

L'exhortation à l'union n'éluide pas cependant l'épineuse question des limites géographiques de la péninsule européenne, car « de grandes divergences²³ » existent entre les divers promoteurs de l'unité européenne, même si pour la majorité des États, « aucune discussion n'est possible [...] ; il y a tout un noyau d'États qui sont européens sans le moindre doute²⁴ ». Cependant, trois États posent problème : la Turquie, la Russie et la Grande-Bretagne. Pour la Russie et la Turquie, la difficulté majeure réside dans le fait qu'elles se sont « développées l'une et l'autre en Asie en même temps qu'en Europe²⁵ ». Toutefois pour la Russie, la question n'est pas seulement géographique, mais aussi politique, ce pays possédant une « organisation intérieure [...] entièrement différente de celle de tous les autres États d'Europe²⁶ ». Et cette puissance présente encore pour beaucoup un caractère menaçant : Henry de Jouvenel fustige ainsi le « complot qu'elle dirige contre notre commune civilisation²⁷ ». Le problème est donc, comme le résume Joseph Barthélemy, de savoir « s'il est sage de prétendre construire l'Europe avec la collaboration d'un peuple dont la principale ambition est de la détruire. C'est un problème dont la solution n'est pas facile²⁸ ».

Plus délicat semble être la question de la participation britannique à un regroupement européen : bien qu'un accord puisse se faire pour considérer l'Angleterre comme la moins européenne des puissances européennes, beaucoup se refusent néanmoins à concevoir une Europe sans elle : « Avec l'Angleterre, c'est la logique, c'est notre désir ; contre l'Angleterre

²¹ PRUDHOMMEAUX Jules, « La Fédération européenne et le Mémoire », *CDH*, 10 septembre 1930, p. 509.

²² Communication de Joseph Barthélemy à la séance du 6 juillet 1931 du Comité national d'études sociales et politique, in CNESP, *Crise économique – Union européenne*, p. 11.

²³ BOREL Émile, article « États-Unis d'Europe », in FRANGULIS A.-F. (dir.), *Dictionnaire diplomatique*, Paris, 1933, vol. 1, p. 872.

²⁴ *Id.*

²⁵ *Id.*

²⁶ *Id.*

²⁷ JOUVENEL Henry de, « La Rupture », *Revue des Vivants*, juin 1927, p. 153.

²⁸ BARTHÉLEMY Joseph, séance du 6 juillet 1931, *op. cit.*, p. 6.

jamais²⁹ », s'exclame Joseph Barthélemy, et Émile Borel juge lui aussi l'adhésion britannique comme « extrêmement désirable, sinon nécessaire³⁰ ».

C- Faire œuvre modeste

S'agissant des contours juridiques de la future union européenne, les militants genevois sont partisans de faire au départ œuvre modeste et surtout de ne pas nuire à la Société des Nations. La formule des « États-Unis d'Europe » est donc délibérément écartée comme « anticip[ant] trop sur les réalisations possibles³¹ ». Émile Borel met en avant les différences fondamentales opposant les deux rives de l'Atlantique, en termes d'« homogénéité de la population, des langues, de la race » ou de souvenirs historiques, et conclut que c'est une « illusion dangereuse de s'imaginer qu'il sera possible, dans un délai assez court, d'amener les États de l'Europe à accepter une constitution fédérale analogue à la constitution américaine³² ».

Le projet européen tel qu'il est défendu par les militants pour la SdN met au contraire en avant le respect des souverainetés nationales. Henry de Jouvenel estime que chaque nation doit conserver sa souveraineté nationale et sa complète indépendance...³³ ». Émile Borel pense, lui aussi, que le « lien fédéral » évoqué par Briand, doit être « au moins pour de nombreuses années, assez ténu, assez lâche pour ne point gêner les gouvernements nationaux, lesquels supporteraient difficilement de sacrifier une part importante de leur souveraineté au profit d'une organisation gouvernementale centrale européenne³⁴ ». Il faudra, en effet, « vaincre un esprit de particularisme qui est fortement ancré dans la mentalité de nos vieilles nations. C'est seulement lorsque les gouvernements et les peuples comprendront clairement qu'il n'y a pas de salut pour eux en dehors de la constitution d'une certaine unité européenne qu'ils s'y résigneront³⁵ ».

Un consensus se dégage donc au sein du pacifisme genevois autour d'un organisme relativement modeste, certes permanent, mais entraînant le minimum d'abandons de souveraineté. Il s'agit surtout de ne pas gêner l'action de la Société des Nations, voire de la

²⁹ *Ibid.*, p. 4.

³⁰ BOREL Émile, « Fédération européenne », *La Dépêche*, 30 septembre 1929, p. 1.

³¹ CASSIN René, « La France, l'organisation de la Paix et la Société des Nations en 1929-1930 », in Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants et victimes de la Guerre, *Le congrès d'Algérie (Oran, 19 et 20 avril, Alger, 21 et 22 avril 1930)*, Éditions de l'Union fédérale 1930, p. 199.

³² BOREL Émile, « Les États-Unis d'Europe », *L'esprit international*, janvier 1930, p. 3.

³³ CARDINNE-PETIT R., « Il faut d'abord résoudre le problème politique, Déclare M. Henry de Jouvenel », *Le Quotidien*, 3 décembre 1929, p. 3.

³⁴ BOREL Émile, « Les États-Unis d'Europe », art. cité, p. 8.

³⁵ BOREL Émile, « Fédération européenne », art. cité, p. 1.

mettre en péril en tentant de réaliser une union plus étroite des peuples européens. C'est pourquoi les militants pour la SdN se montrent fort critiques s'agissant du Mémoire français sur une Union fédérale européenne. On s'inquiète que la « machinerie » qu'il prévoit pour « traiter les affaires européennes » n'aboutisse en quelque sorte à un « dédoublement de la Société des Nations », risquant de la « vider de son contenu » et de « détacher d'elle les non Européens »³⁶. On regrette donc que le projet Briand implique « une duplication fâcheuse des rouages de Genève, et, par conséquent, une diminution de la compétence et des attributions de l'organisation mondiale³⁷ ». Émile Borel admet pareillement que si un secrétariat européen se constituait, s'occupant partiellement des mêmes questions que le Secrétariat de la SdN, « il s'instituerait immédiatement entre eux une sorte de rivalité qui risquerait d'être nuisible à leur fonctionnement et à la cordialité de leurs rapports mutuels³⁸ ».

Le projet Briand ne donne toutefois lieu qu'à de maigres réalisations et les années trente sont marquées par un net recul de l'idée européenne au sein des partisans de la SdN. La crise économique et les menaces que font planer les dictateurs sur la paix les poussent à adopter une position essentiellement défensive qui consiste à tenter de sauver jusqu'au bout les principes de la sécurité collective. Mais une fois avéré l'échec final de la SdN par le déclenchement de la guerre en Europe, l'europhisme s'impose de nouveau comme une possibilité sérieuse de maintenir la paix dans le vieux monde.

III. Un universalisme plus que jamais décevant

A- Projets du temps de la « drôle de guerre »

Fin 1939-début 1940, les principaux leaders du mouvement pour la Société des Nations considèrent que la paix future devra donner naissance à un système différent de celui de la SdN, un système plus approfondi, quitte à renoncer à l'universalité. Georges Scelle réclame un « abatement de souveraineté beaucoup plus considérable que celui qu'avait tenté de réaliser la pâle timidité du Pacte wilsonien. Pour être bref, il faut passer de la coopération volontaire du Pacte au fédéralisme superétatique³⁹ ». Une construction plus ambitieuse devient du coup plus difficile à réaliser à l'échelle mondiale, et c'est pourquoi Théodore

³⁶ SCELLE Georges, « Les débuts de l'Union européenne », *LPPD*, février 1931, p. 90.

³⁷ Rapport de Théodore Ruyssen sur la fédération européenne, assemblée générale de l'APD de Boulogne, séance du 2 novembre 1930, *LPPD*, février 1931, p. 80.

³⁸ BOREL Émile, « L'Europe à Genève », *La Dépêche*, 14 juin 1930, p. 1.

³⁹ SCELLE Georges, « La base de la paix future », *LPPD*, janvier 1940, p. 6.

Ruyssen prône « une Société des Nations, moins vaste que celle de Genève mais plus résolue à agir et mieux outillée pour mater les éléments de désordre international⁴⁰ ».

Les réalités du temps poussent à considérer que la future organisation devra avoir pour noyau le couple franco-britannique. Et les partisans français de la SdN se mettent d'ailleurs d'accord avec leurs homologues britanniques, début mars 1940, sur une déclaration commune qui réclame l'institution, dans le cadre d'une SdN aussi universelle que possible, et à laquelle « les Anglais tiennent toujours⁴¹ », d'une « association d'États » ou « groupe d'États », dont la base serait franco-britannique, mais ouverte à d'autres États « dont l'agrégation successive tendrait à constituer l'instrument nécessaire à la coopération européenne⁴² ».

Les Français et les Britanniques sont donc d'accord pour créer, à l'intérieur d'une organisation universelle, un regroupement européen disposé à une application plus exigeante des principes de la sécurité collective. Mais avec l'effondrement de mai-juin 1940, l'intense activité de réflexion de la période de la « drôle de guerre » sur la paix future s'interrompt brutalement et la vie des organisations pour la SdN est désormais totalement paralysée.

B- Une ONU décevante qui pousse à réclamer une Europe organisée

Après avoir traversé l'épreuve de la défaite et de l'occupation, sans se compromettre dans la grande majorité des cas avec le nouvel ordre européen nazi, mais au contraire en luttant le plus souvent contre lui, les militants pour la SdN peuvent jouer à la Libération un rôle particulièrement actif dans la définition des exigences françaises en matière d'organisation internationale. Un certain nombre d'entre eux sont appelés à participer à la Commission pour l'étude des principes d'une organisation internationale, créée par le Quai d'Orsay le 22 décembre 1944, et où l'on trouve aux côtés de Joseph Paul-Boncour qui la préside, les principales figures du pacifisme genevois d'avant-guerre, tels René Cassin, Pierre Cot ou Georges Scelle... Quelques uns même appartiendront à la délégation française qui se rend à San Francisco pour y discuter de la future Organisation des Nations Unies⁴³. Et dès 1945, l'ancienne Association française pour la SdN devient officiellement l'Association française pour les Nations Unies.

Mais après une courte période d'euphorie où l'on croit que l'ONU est enfin la mise en pratique des traditionnelles conceptions françaises sur une force armée internationale, la

⁴⁰ RUYSSSEN Théodore, « Suprême épreuve, espoir suprême », *LPPD*, mai 1940, p. 130.

⁴¹ BASTID Paul, « Entre Anglais et Français », *La Dépêche*, 25 mars 1940, p. 1.

⁴² AN, 382 AP 24, Déclaration commune des associations française et britannique, 11 mars 1940.

⁴³ C'est le cas de Joseph Paul-Boncour, Jean Dupuy, Pierre de Lanux ou Jules Basdevant.

déception est grande d'assister à ce qui ressemble bien à un nouvel échec de la diplomatie multilatérale, l'ONU étant rapidement paralysée par l'affrontement des deux super Grands. La nouvelle organisation apparaît dès lors bien incapable de maintenir la paix, notamment en raison de la question du droit de veto au Conseil de sécurité. Les consciences genevoises en ressortent assez profondément ébranlées, même si le réalisme implique de ne pas se détacher d'un organisme qui représente malgré tout le seul espoir de coopération internationale et de sécurité collective.

La désillusion provoquée par l'ONU amène, comme dans l'entre-deux-guerres, ses plus actifs militants à s'engager dans la voie du fédéralisme européen. Certains pacifistes genevois participent ainsi au congrès de l'Europe à La Haye en mai 1948, tels Emile Borel, Georges Scelle ou Paul Bastid, et certains appartiennent ensuite au Conseil français du Mouvement européen⁴⁴.

Par bien des égards, c'est donc la même problématique que dans l'entre-deux-guerres qui se repose aux zéloteurs de la sécurité collective et qui les oblige de nouveau à louvoyer entre leur légitime aspiration aux solutions universelles et les formules imposées par les contraintes du réel. Ce militantisme européen n'apparaît d'ailleurs pas contradictoire avec le soutien à l'ONU, puisque cette dernière prévoit expressément des ententes régionales fonctionnant dans son cadre et selon ses principes. Philippe Serre entrevoit ainsi, en plein accord avec Georges Scelle, une ONU devenant « une association interfédérale avant une fédération de fédérations » :

« Le gouvernement mondial naîtra plus facilement de l'union de vastes fédérations que de cette poussière de nations qui composent, à l'heure actuelle, le monde⁴⁵ ».

C- Une construction européenne qui déconcerte

Les premiers efforts officiels pour réaliser l'unité européenne déconcertent pourtant, voire déçoivent les partisans de l'ONU. C'est ainsi le cas du Conseil de l'Europe qui voit le jour en 1949 : on s'inquiète au départ de la volonté de créer si rapidement un Parlement européen, mais on se rend vite compte à l'occasion de ses premiers travaux qu'il peine à aboutir à des résultats concrets, en raison notamment de la part trop belle qu'il fait aux souverainetés nationales.

⁴⁴ Citons notamment Émile Borel, Marcel Plaisant, Joseph Paul-Boncour, Georges Scelle, Jacques Bardoux, Germaine Malaterre-Sellier,...

⁴⁵ SERRE Philippe, « Les accords régionaux », *Cahiers des Nations Unies*, n°6, 2^e trimestre 1948, p. 25.

La méthode de l'intégration sectorielle réalisée par le plan Schuman en 1950 ne fait pourtant pas l'unanimité non plus. Si Georges Scelle voit dans la CECA une forme de « fédéralisme spécialisé » ou de « fédéralisme par services »⁴⁶ et valide donc la méthode utilisée par le gouvernement français, Théodore Ruysen regrette de voir se construire l'Europe « graduellement par petits pavillons isolés », faute de « créer l'Europe unie comme un vaste palais unique »⁴⁷. Quant à Joseph Paul-Boncour, il se réfère à l'Union européenne de Briand pour contester la construction d'une Europe supranationale. Selon lui, le projet Briand « ne voulait pas intégrer⁴⁸ » et maintenait les patries « qui quoiqu'en veuille une fraction de l'opinion n'ont pas le goût de mourir⁴⁹ ». Sa critique porte aussi sur le nombre restreint des États membres de la CECA, qui ne représentent qu'une trop modeste partie de l'Europe, et il se refuse à bâtir une Union européenne « étriquée, limitée à quelques puissances⁵⁰ ». Un fossé générationnel semble donc désormais séparer les apôtres de la SdN des pionniers de l'intégration européenne.

La problématique européenne est donc apparue très précocement au sein du mouvement pour la Société des Nations. La formation d'un groupement européen au sein de la Société des Nations est apparue à beaucoup comme la solution la plus capable de fortifier son activité, dans une partie du monde où la nécessité d'agir était jugée la plus pressante. Ce projet européen n'a pas été sans rencontrer nombre de critiques, chez les militants français, comme parmi leurs homologues étrangers. Mais il demeure que la question de la réalisation d'une union européenne a fait alors l'objet d'une étude fort approfondie, qui nourrit les débats des associations pendant de nombreux mois et contribue à préparer l'initiative d'Aristide Briand. De nombreuses questions qui font encore aujourd'hui débat sont alors posées avec une grande acuité, comme la définition des limites de l'Europe, la nécessité des réductions de souveraineté, ou encore les rapports du vieux continent avec les mondes extra-européens.

© Jean-Michel Guieu – 2005

⁴⁶ SCELLE Georges, *Le fédéralisme européen et ses difficultés politiques*, Nancy, Centre européen universitaire, fascicule 4, 1952, p. 31.

⁴⁷ RUYSEN Théodore, « N'oublions pas l'Europe », *LPPD*, février mars 1951, p. 7.

⁴⁸ *Id.*

⁴⁹ AN, 424 AP 50, Notes de Joseph Paul-Boncour pour un discours devant l'Académie diplomatique le 4 juin 1963.

⁵⁰ AN, 324 AP 50, Paroles prononcées par Joseph Paul-Boncour devant le ministère des Affaires étrangères pour la commémoration d'Aristide Briand, 7 mars 1957.